ENQUÊTE SUR UNE RÉFORME QUI DIVISE LA GAUCHE

L'Elysée entre juges et flics

Un échange de notes acrimonieuses a fait voler en éclats l'image de couple modèle qu'avaient entrepris de construire Christiane Taubira et Manuel Valls. Reste à Matignon et, surtout, au chef de l'Etat à arbitrer un débat où se mêlent querelles de fond et d'ego

François Hollande déteste qu'on lui force la main. C'est dire si le président a modérément apprécié la publication dans « le Monde » du 14 août d'un courrier de Manuel Valls lui enjoignant d'arbitrer dans les plus brefs délais son différend avec la garde des Sceaux, Christiane Taubira, au sujet du projet de loi de réforme pénale. La missive pressante expédiée le 25 juillet par le ministre de l'Intérieur tout comme la réponse outragée de Taubira auraient dû demeurer dans le secret des archives de la République pendant cinquante ans! Leur divulgation a fini de gâcher la petite semaine de repos que s'était accordée le chef de l'Etat. Pis, cette nouvelle foire d'empoigne au sein du gouvernement a recouvert la petite mélodie de l'embellie économique que le président avait orchestrée et qui semblait confirmée par le rebond de la croissance au deuxième trimestre de 2013...

Accusé, levez-vous! François Hollande, l'ex-magistrat de la Cour des Comptes, n'a guère d'appétence pour la matière judiciaire. Il lui faut pourtant désormais trancher un débat qui électrise la droite et qui divise la gauche. Le président doit-il tenir sa promesse électorale d'abroger les peines planchers, pierre angulaire de la philosophie répressive héritée de Sarkozy, afin de privilégier des solutions alternatives à l'emprisonnement, de désengorger un système pénitentiaire à bout de souffle et de lutter contre la récidive, comme le soutient la garde des Sceaux? Ou bien doit-il se ranger définitivement aux arguments autoritaires et sécuritaires de Valls, qui flingue les innovations de la chancellerie – création d'une peine de probation pour sanctionner les délits, possibilité d'une libération conditionnelle aux deux tiers de l'incarcération... – et agite la menace d'un désastre électoral aux municipales de mars 2004 si le gouvernement prête le flanc au procès en laxisme que ne manqueront pas d'instruire la droite et l'extrême droite?

Le dilemme est cornélien. Et pour tout dire bien peu hollandais car il n'offre guère de prise à la synthèse. Vider la réforme de sa substance ou l'ajourner sine die serait prendre le risque de décevoir – encore – la gauche historique, qui se souvient des philippiques de Robert Badinter contre les peines planchers. Et prendre aussi le risque de voir la populaire Taubira claquer la porte du gouvernement. D'un autre côté, moderniser le dispositif répressif français, dont chacun connaît les dysfonctionnements – surcharge des tribunaux, surpopulation carcérale, non-exécution de 100 000 peines prononcées... –, revient à prendre le risque d'une vicieuse polémique et à fournir à Valls, qui aura pris date, un ultime brevet d'homme d'ordre. Sans surprise mais non sans raison, les ténors de l'UMP dénoncent une contradiction insupportable au sein de l'équipe gouvernementale et réclament le départ d'un des deux ministres concernés. Sans vergogne, le Front de Gauche de Mélenchon a dénoncé en Manuel Valls le représentant de *« l'extrême droite du PS »* et tente de cliver. Sans grand succès. Pour l'heure, ses accusations outrancières ont surtout réussi à souder les hiérarques socialistes autour de Valls...

Mais qui a bien pu transmettre cet échange de notes acrimonieuses au « Monde »? Secret des sources journalistiques! *« Une petite main et certainement pas un ministre »*, jurent la plupart des connaisseurs des arcanes administratifs. Valls comme Taubira jurent n'être pour rien dans l'indiscrétion. A l'Elysée, on murmure que le chef de l'Etat soupçonne plutôt la chancellerie et les milieux judiciaires d'être à l'origine de la fuite pour renverser le cours d'une négociation qui ne leur apparaît pas favorable et alerter la gauche humaniste. C'est aussi, sans surprise, la thèse discrètement colportée par l'entourage de Manuel Valls. Mais rien ne la démontre. Et la chancellerie se défend avec la dernière énergie d'avoir été à l'origine de ce coup médiatique ambigu. Du côté de la place Vendôme, on croit reconnaître le mode opératoire d'un ●●●

"Ces deux-là ne pouvaient s'entendre. Une fatalité bien française oppose toujours l'Intérieur et la Justice, et c'est la source de tous nos problèmes."

●●● ministère de l'Intérieur plus que jamais sous l'influence des syndicats de policiers. La lettre très politique de Manuel Valls n'a pas été rédigée dans un but technique pour faire avancer la mise au point du projet de loi, argue-t-on, mais dans des termes idéologiques afin d'être portée à la connaissance du public. C'est parce que Beauvau voyait arriver les ultimes arbitrages sur la réforme pénale que ce document accusateur a été transmis. *« La publicité du débat ne peut profiter qu'à Valls. On connaît la réaction médiatique et l'état de l'opinion dès qu'il s'agit d'évoquer la politique pénale »*, soupire un magistrat.

A moins que la fuite ne provienne directement de Matignon. Selon cette thèse complotiste, Jean-Marc Ayrault, tacticien beaucoup plus redoutable qu'il ne le laisse paraître, aurait ainsi trouvé le moyen de reprendre la main sur une réforme qu'en homme de gauche il souhaite voir aboutir tout en remettant l'ambitieux Valls à sa place. Dépêché en pompier volant pour éteindre le brasier politique de ce mois d'août, le Premier ministre a rappelé que le projet de réforme serait présenté en conseil des ministres au cours du mois de septembre et affirmé, sans sourire, que son équipe suivait *« une seule ligne »*. Le ministre de l'Intérieur, que ses proches disent fort énervé par cette affaire, s'est immédiatement employé à calmer le jeu. *« Christiane Taubira et moi continuerons à travailler la main dans la main »*, a promis Valls, qui jure qu'il se rangera à l'arbitrage de l'Elysée et de Matignon. Mais l'image soigneusement fabriquée du couple modèle que le ministre de l'Intérieur était censé formé avec la garde des Sceaux a volé en éclats. *« Ces deux-là ne pouvaient s'entendre. Une fatalité bien française oppose toujours l'Intérieur et la Justice, et c'est la source de tous nos problèmes »*, explique un magistrat chevronné.

La garde des Sceaux, elle, malgré les sollicitations téléphoniques de Jean-Marc Ayrault et de François Hollande, a préféré garder un silence outragé. Elle n'entend pas participer à des affrontements personnels et veut mener son combat politique. Jusqu'au bout. Elle estime avoir appliqué la méthode préconisée par Matignon. Afin de mettre en branle sa réforme, elle a organisé en février une « conférence de consensus » réunissant des experts et des représentants de tous les acteurs du secteur... Mais voilà, au lieu de conforter la ministre, cette vaste consultation a provoqué son affaiblissement. Les syndicats de police et une grande partie du monde judiciaire représentée par l'Union syndicale des Magistrats (USM) – organisation majoritaire (65% aux élections professionnelles de juin) qui se déclare apolitique – lui reprochent d'avoir travaillé sous l'influence quasi exclusive du Syndicat de la Magistrature (SM), historiquement engagé à gauche mais minoritaire (25%), qui défend mordicus sa réforme pénale. Le procès n'est pas nouveau : depuis sa nomination place Vendôme, Christiane Taubira est soupçonnée d'être le jouet des « gauchistes » du SM censés truster son cabinet.

AUX ÉTATS-UNIS AUSSI

« Trop d'Américains vont en prison beaucoup trop longtemps et dans un trop grand nombre de prisons pour de mauvaises raisons judiciaires », **a déclaré Eric Holder, le Monsieur Justice de l'administration Obama. D'où l'idée, après vingt ans de « tout-carcéral » d'assouplir les peines planchers et de faciliter la réinsertion de certaines catégories de criminels. Une source d'économie pour le budget fédéral déjà expérimentée dans l'Etat très conservateur du Texas.**

François Hollande et Christiane Taubira, à l'occasion du 2e Congrès des Communautés juives en France, à Paris le 2 juin

Or, contrairement à un préjugé répandu, la magistrature est loin d'être majoritairement de gauche. Ciblant la peine de probation (travaux d'intérêt général, réparation aux victimes, obligation de soins...), l'USM s'inquiète des responsabilités supplémentaires que cette nouvelle sanction des délits pourrait faire reposer sur les magistrats et du manque déjà prévisible de conseillers d'insertion et de probation pour encadrer les condamnés malgré les projets de recrutement envisagés. *« A la moindre récidive un peu spectaculaire, nous passerons encore une fois pour de dangereux laxistes »*, explique Christophe Régnard, le président de l'USM, qui – fait unique dans les annales de la rivalité entre Intérieur et Justice – donne raison à Valls de critiquer le projet de loi pénale.

Destinataire d'un avant-projet de loi le 12 juillet, le cabinet du ministre de l'Intérieur n'est pas parvenu à trouver un terrain d'entente avec celui de Taubira au cours des quatre réunions interministérielles organisées entre le 19 et le 25 juillet. C'est alors que le ministre de l'Intérieur décide d'activer le signal d'alarme en saisissant par courrier le président de la République et le Premier ministre pour une *« clarification de nos orientations politiques »*. L'hostilité du ministre de l'Intérieur n'est pas nouvelle. Déjà au printemps l'homme fort du gouvernement avait multiplié les mises en garde auprès de François Hollande pour repousser la réforme aux calendes grecques. *« Les peines planchers seront supprimées dès qu'on aura trouvé un système qui empêche la récidive »*, avait botté en touche François Hollande, le 28 mars. Mais cette fois, aux yeux de Valls, il y a urgence à agir. L'été a marqué une accélération, et, le 2 août, une ultime réunion doit fixer la mouture définitive du texte avant son passage pour avis au Conseil d'Etat. *« Le fait que Valls ait dû expédier cette lettre prouve qu'il n'était pas forcément en position de force »*, note un connaisseur du dossier.

Dès le 25 juillet, Christiane Taubira est alertée par la conseillère justice de

Jean-Marc Ayrault de l'existence de la missive. Mais le document, transmis par l'Elysée, ne lui parvient que le 1er août. Le lendemain, l'ultime réunion interministérielle qui aurait dû aboutir au bouclage du projet se transforme en une réunion de ministres à l'Elysée en présence de Jean-Marc Ayrault. Ce jour-là, l'ambiance est particulièrement tendue. Face à un Valls qui veut obtenir l'abandon de la réforme pénale, Taubira défend pied à pied ses principales mesures. Qui l'emporte? Chacun des deux camps assure avoir pris l'avantage. Du côté de la chancellerie, on souligne que l'abrogation des peines planchers, la peine de probation et les sorties encadrées ont été sauvées. Dans une réponse de sept pages en date du 5 août, partiellement publiée par « le Monde », la garde des Sceaux argumente et réfute les statistiques avancées par Beauvau pour démontrer l'efficacité de l'incarcération dans la prévention de la récidive: *« Les peines planchers sont à l'origine de 4 000 années d'emprisonnement supplémentaires par an. Mais le taux de récidive de 56% reste inchangé depuis 2007. »* Du côté du ministère de l'Intérieur, on jure en revanche que cette franche explication conduira à l'adoption d'un texte *« sensiblement différent du projet initial »*. Et on laisse entendre que l'Elysée comme Matignon sont enclins à suivre l'avis du ministre de l'Intérieur lors de l'ultime réunion d'arbitrage prévue le 30 août...

Est-ce si certain? A l'évidence, Jean-Marc Ayrault et François Hollande n'ont pas tout à fait la même perception des enjeux. *« Par tempérament et pour éviter de brusquer l'opinion, le président préférerait sans doute ajourner la réforme »*, observe un député. Ayrault, lui, tient à présenter un projet dès septembre. Une chose est sûre: l'examen au Parlement, particulièrement périlleux, ne devrait intervenir qu'après les municipales. *« Pas de fétichisme sur le calendrier »*, a prévenu Jean-Jacques Urvoas, le président socialiste de la commission des Lois de l'Assemblée. Mais son homologue du Sénat, Jean-Pierre Sueur, a déjà répliqué: *« Pas d'enlisement non plus. »* Les plaidoiries ne font que commencer.

SYLVAIN COURAGE